

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 13 Juillet 2022 – 19h00
Salle de la Mairie

PROCES-VERBAL

Présents : Mmes Josiane DESBORDES; Justine MALMANCHE ; Aurore BOISTARD ; Anne CROIZARD ; Marie-Jeanne LE TALLEC ; Mrs Stéphane BRANTHOME ; Jean-Pierre DUDOUIT ; Florian GATARD ; Joël ROUSSEAU ; Pierre-Henri GUIGNARD.

Monsieur le 1^{er} Adjoint déclare la séance ouverte et propose une minute de silence en hommage à Jean-Claude BUISSON. Il explique qu'à l'issue de la réunion, l'assemblée est invitée à aller déposer un rameau d'olivier au jardin du souvenir où ses cendres ont été dispersées.

1 – Adoption des Procès-Verbaux des séances des 28/03/2022 et 14/04/2022 :

Suite à une erreur de paginations et de noms dans les présents les procès-verbaux ne sont pas adoptés.

Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD demande que les procès-verbaux soient transmis plus rapidement, afin que le conseil municipal n'ait plus qu'à valider la version présentée.

Madame Anne CROIZARD informe qu'elle souhaite démissionner et enverra son courrier dès vendredi.

2 – Election du Maire :

Madame Josiane DESBORDES informe qu'elle n'est pas candidate.

Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD non plus. Cependant, il pense que c'est un tournant important et une véritable occasion pour la commune qui sort en même temps d'une crise sanitaire et d'une crise de gouvernance. Il explique qu'il va falloir travailler très vite et très fort durant les prochains jours. Il expose qu'il votera pour le candidat qui a un vrai programme pour Abzac. Il expose ses projets : remettre la commune en marche, valoriser le patrimoine communal, mieux gérer les ressources humaines, mieux gérer les dépenses, redéfinir la place de la commune dans la CCCL, mutualiser les ressources avec les communes similaires et mettre Abzac en valeur. Il veut un Maire qui portera ses valeurs sinon il donnera sa démission.

Madame Marie-Jeanne LE TALLEC, la Doyenne de l'assemblée prend la présidence de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame Marie-Jeanne LE TALLEC demande s'il y a des candidatures pour le poste de Maire.

2 candidatures :

- Monsieur Stéphane BRANTHOME
- Monsieur Florian GATARD

Madame Josiane DESBORDES et Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT ont été nommés assesseurs.

Après vote à bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 9 (10 - 1 abstention)

A déduire : 1 bulletin blanc

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Monsieur Stéphane BRANTHOME a obtenu 5 voix

Monsieur Florian GATARD a obtenu 3 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Stéphane BRANTHOME est élu Maire. Le nouveau Maire est félicité par l'ensemble des présents.

Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD s'étonne que les candidats ne se soient pas concertés au préalable avec les autres conseillers pour bâtir leur candidature. Il regrette ce manque de réflexion et d'anticipation et pense que ce n'est pas un bon signe.

Monsieur le Maire expose que le cadre a changé et considère qu'il ne s'agit pas de 2 listes qui s'affrontent mais d'une équipe municipale unie qui souhaite travailler ensemble pour le bien de la commune et des administrés. Il déplore la réunion de lundi dernier, et les critiques peu constructives qui en sont ressorties.

Monsieur Florian GATARD pense qu'il faut en finir avec les clivages.

Madame Aurore BOISTARD pense qu'il faut arrêter de raisonner en termes de clans et avancer tous ensemble.

Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT expose que Monsieur le Maire sera moins présent et qu'il sera nécessaire de donner plus de délégations afin d'avancer plus vite.

3 – Détermination du nombre d'Adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre de postes d'Adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre de postes d'Adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit un effectif maximum de 3 Adjoints pour la commune.

Il expose que pour mener à bien son mandat dans de bonnes conditions la nomination de 3 Adjoints lui semble nécessaire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 3 le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

4 – Election des 3 Adjoints :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que les Adjoints sont élus à la majorité absolue ;

Considérant que si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame Josiane DESBORDES et Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT ont été élus assesseurs.

Election du 1^{er} Adjoint au Maire :

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures pour le poste de 1^{er} Adjoint :

1 candidature : Monsieur Florian GATARD.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de votants est de 9, sont déduits les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante afin que soit déterminé le nombre de suffrages exprimés. La majorité absolue est de 5 voix.

Sur proposition de Monsieur Pierre Henri GUIGNARD, Monsieur Florian GÂTARD est élu par acclamation à l'unanimité. Monsieur le Maire constate que Monsieur Florian GÂTARD est élu au poste de 1^{er} Adjoint par 9 suffrages exprimés sur 9.

Election du 2ème Adjoint au Maire :

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures pour le poste de 2ème Adjoint :

1 candidature : Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de votants est de 9, sont déduits les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante afin que soit déterminé le nombre de suffrages exprimés. La majorité absolue est de 5 voix.

Sur proposition de Monsieur Pierre Henri GUIGNARD, Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT est élu par acclamation, M. DUDOUIT ne prenant pas part au vote. Monsieur le Maire constate que Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT est élu au poste de 2ème Adjoint par 8 suffrages exprimés sur 9 (- 1 abstention).

Election du 3ème Adjoint au Maire :

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures pour le poste de 3^{ème} Adjoint :

1 candidature : Madame Justine MALMANCHE.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de votants est de 9, sont déduits les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante afin que soit déterminé le nombre de suffrages exprimés. La majorité absolue est de 5 voix.

Sur proposition de Monsieur Pierre Henri GUIGNARD, Madame Justine MALMANCHE est élue par acclamation à l'unanimité. Monsieur le Maire constate que Madame Justine MALMANCHE est élue au poste de 3ème Adjoint par 9 suffrages exprimés sur 9.

5 – Questions et informations diverses :

Hommage à Monsieur Jean-Claude BUISSON : Madame Aurore BOISTARD informe qu'elle a acheté des registres de condoléances qui seront mis à la disposition de la population du 15 Juillet au 16 Août. L'information sera relayée dans la Charente Libre et sur le site.

Il est également proposé de planter un arbre en mémoire de Monsieur Jean-Claude BUISSON, le 11 novembre et d'y convier la population. Monsieur le Maire va prendre contact avec Madame BUISSON pour savoir si elle est d'accord avec cette proposition.

Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD suggère que les anciens Maires de la commune soit invités.

Madame Josiane DESBORDES propose de rédiger un article pour cette cérémonie.

Carrières Terreal et Iribarren : Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD rappelle qu'il avait reçu délégation de Monsieur Jean-Claude BUISSON lors de la réunion du 17/12/2021, pour communiquer et mener des négociations avec les exploitants implantés sur la commune. Il demande si Monsieur le Maire confirme cette délégation ? Il informe que Terreal a annoncé une augmentation de ses rotations de juillet à Octobre 2022 tout en restant le volume des 100 000 tonnes.

Les carrières Iribarren se gardent la possibilité d'exploiter la carrière des « Pierres blanches » dans le futur.

Désormais, Abzac participe aux réunions de la commission de suivi et d'information des carrières du Confolentais.

GR 48 : Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD informe que suite à la demande de la carrière Iribarren et la Mairie de Lessac, ce chemin de randonnée a été détourné pour des raisons de sécurité et qu'il ne passe plus sur la commune. Il est choqué d'une telle décision prise en accord avec la mairie d'Abzac et expose que ce sentier n'était pas entretenu et le passage interdit par un propriétaire.

Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT rappelle l'historique de cette affaire et précise qu'il est le fermier de ces terrains :

- Charente Nature avait posé une clôture le long de la Vienne et entretenait le passage.
- A ce jour, le sentier est en friche, les randonneurs passent dans le pré, certains avec des quads et n'hésitent pas à couper les clôtures de l'exploitant avec des pinces laissant les animaux divaguer en dehors de leurs prés.

- Afin de mettre fin à ces nuisances, il a été installé 2 barrières en partenariat avec la Communauté de Communes du Confolentais : les randonneurs peu scrupuleux ne referment pas les barrières.
- Par ailleurs entre « la Vergne » et la Brousse », il avait été mis en place 4 poteaux permettant de traverser le fossé profond. 2 poteaux ont été déplacés par des engins rendant le passage impossible.

Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD propose de travailler en partenariat avec les élus, le propriétaire et le fermier sur ce dossier, car pour lui ceci donne une mauvaise image d'Abzac.

Collecte des ordures ménagères : Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD expose que CALITOM refuse de ramasser les ordures de Monsieur Edmond CHALUBIEC s'il ne les transporte de l'autre côté de la route. Monsieur Pierre-Henri GUIGNARD dénonce une inégalité de traitement entre les contribuables et souhaite consulter le contrat liant la commune et CALITOM. Cette compétence dépendant de la Communauté de Communes de Charente Limousine : la demande sera transmise.

Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT informe qu'il parcourt 1 km pour apporter ses poubelles au bord de la RD 729.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 29 Août 2022 à 18 h.

Réunion des Adjointes et du Maire : lundi 25 Juillet 2022 à 18 h.

Séance levée à 20h30